

Thématique :	Direction Générale
Objet :	LICENCES

Bonjour à Toutes et Tous,
Pour rappel concernant les licences

Charte CFPN

- Avant validation des préinscriptions, uniquement pour les joueurs évoluant en Championnat de France, PNM et PNF, il est indispensable cocher la case « Charte CFPN » et de vérifier que les chartes CFPN soient validées par le(s) joueur(s). Dans le cas contraire, les clubs doivent l'insérer avant approbation.

Il n'y a aucun intérêt à mettre des chartes autre que ces joueurs (exemple en U11 etc...).

Surclassement

- Avant validation, pour les surclassements (médecin de famille), vous pouvez les rajouter aussi.

Certificat médical :

- Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les mineurs ainsi que pour les licenciés exerçant uniquement une fonction « Diriger » ou « Entraîner ».
- Les arbitres officiels ne doivent pas mettre leur dossier médical arbitre dans l'onglet certificat médical, ce sont deux documents différents (certificat médical et dossier médical arbitre).

Je vous remercie d'être vigilant sur ces quelques points.

Aujourd'hui, beaucoup trop d'erreurs sont relevées entraînant une déqualification systématique de votre licencié et potentiellement des rencontres perdues par pénalité.

Attention, sur les vendredis de la période de Septembre/Octobre, le Comité ne pourra faire aucune modification ou rajout des documents mentionnés ci-dessus pour mise à jour des licences. Il est nécessaire d'anticiper vos demandes.

20 000 licences sont à valider sur cette période.

Bien cordialement,
Lucie DEPETRIS
Responsable licences CD69

Rédactrice :
Lucie DEPETRIS

Vérificateur :
Jacques CREUSET

Approbateur :
SORLUT Lionel